



Indemnité de licenciement avant introduction du divorce

Par **audrey1959**, le **09/04/2009** à **16:01**

Bonjour,rrrnMon ex-époux a perçu une forte indemnité de licenciement 78000€ avant que nous fassions légaliser notre divorce. Le jugement était rendu mais pas encore officialisé. Nous n'étions pas encore divorcés. C'est pourquoi, j'aimerais savoir si j'ai droit à la moitié de cette indemnité, nous étions mariés sous le régime de la communauté.rnSalutations respectueuses.

Par **Upsilon**, le **10/04/2009** à **19:04**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rrrnTout dépend de l'étape de la procédure de divorce ? qu'entendez vous par "rendu mais pas encore officialisé"?